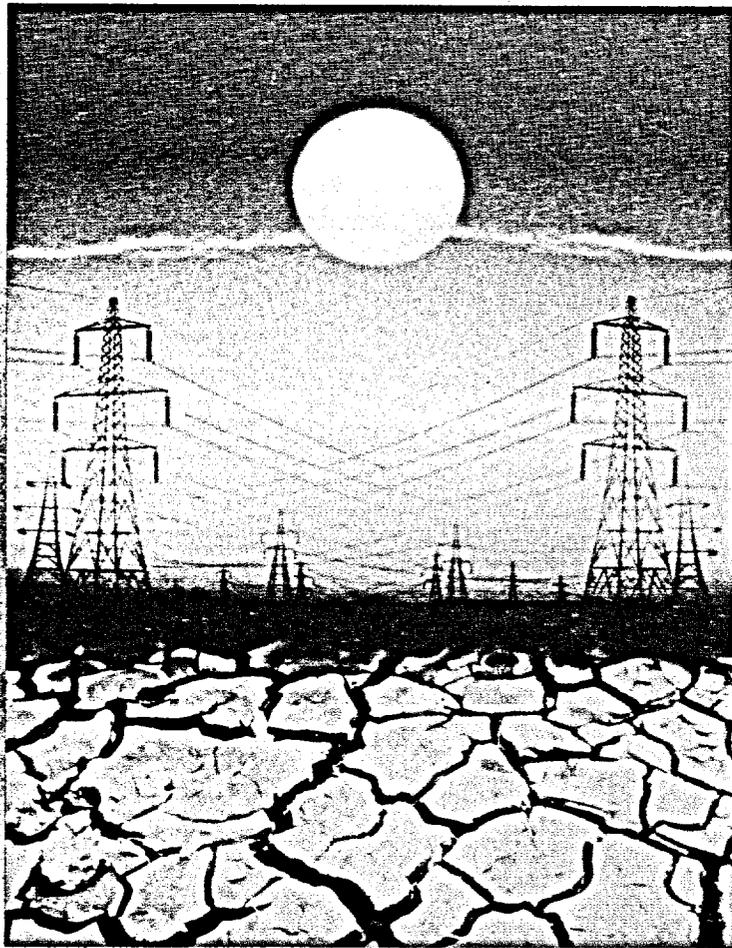


doc  
CA1  
EA  
92C18  
FRE

**LE  
CANADA ET  
L'ENVIRONNEMENT  
MONDIAL**

---



Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

Canada



# MESSAGE DE LA MINISTRE

Nous, Canadiens, habitons un pays privilégié par la nature. Nous disposons de plus de réserves d'eau douce, de forêts et de richesses naturelles que la plupart des autres pays. Ces ressources nous ont procuré de nombreux avantages, dont un des niveaux de vie les plus élevés du monde. Nous devons toutefois les gérer de façon rationnelle en reconnaissant que, si beaucoup d'entre elles sont renouvelables, toutes sont fragiles.

Nous sommes responsables non seulement envers nous-mêmes, mais envers toute l'humanité. De nos jours, les problèmes environnementaux qui surviennent dans un pays ont des répercussions sur beaucoup d'autres pays. Il suffit de penser aux conséquences des pluies acides — ou du réchauffement de la planète — pour se rendre compte que nous devons tous collaborer afin de régler les problèmes mondiaux en matière d'environnement.

La présente brochure passe en revue les grands dossiers mondiaux liés à l'environnement et décrit l'action que nous avons menée jusqu'ici dans ce domaine. En outre, elle examine les nouveaux problèmes qui exigent une action internationale.

La lutte contre la dégradation de l'environnement mondial est une tâche difficile mais essentielle qui doit demeurer partie intégrante de la politique étrangère du Canada. J'espère que cette brochure vous aidera à mieux comprendre les défis qui nous attendent et les possibilités de changement qui s'offrent à nous dans le domaine de l'environnement.

La secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures

Barbara McDougall

NON - CIRCULATING ;  
CONSULTER SUR PLACE

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

FEB 14 1992

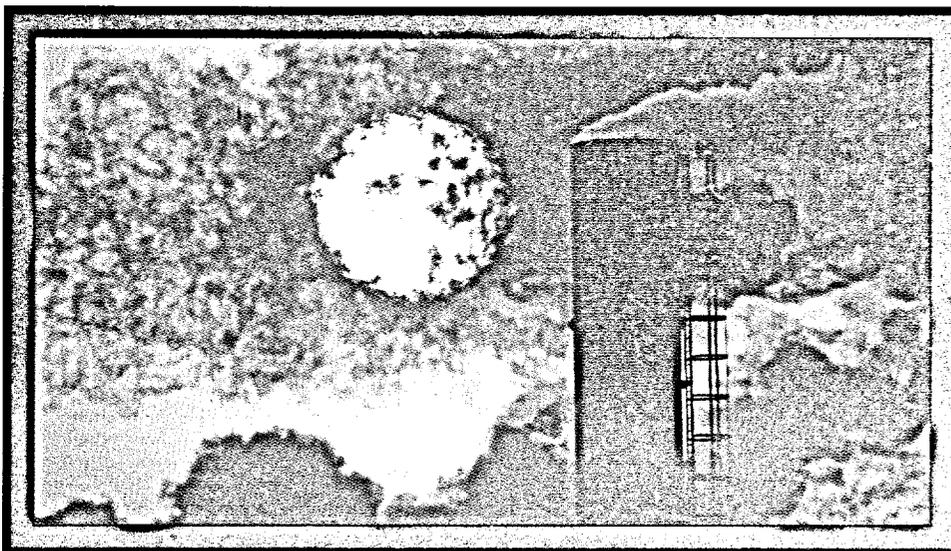
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

43 261-621



## L'INTERDÉPENDANCE ENVIRONNEMENTALE

Telegraph Colour Library / Masterfile



La protection de l'environnement est l'une des priorités au Canada. Les sondages d'opinion publique montrent toujours que les Canadiens attachent beaucoup d'importance à l'environnement. Cette préoccupation se traduit par des gestes que posent les gouvernements, l'industrie, les organismes non gouvernementaux, les groupes communautaires et les citoyens de tout le pays :

- il y a plus de 1 800 organismes environnementaux au Canada;
- de plus en plus, les entreprises canadiennes suivent des codes d'éthique environnementale et utilisent des technologies écologiques;
- les Canadiens adoptent de nouvelles habitudes témoignant de leur souci de l'environnement;
- après de vastes consultations publiques, le gouvernement fédéral publiait en 1990 son Plan vert, l'un des programmes environnementaux nationaux à long terme les plus détaillés mis de l'avant à ce jour.

Le Canada ne peut cependant pas régler à lui seul les problèmes environnementaux, puisqu'ils transcendent les frontières nationales. Les problèmes existant au Canada se conjuguent à ceux de ses voisins, prenant ainsi les dimensions de vastes problèmes régionaux; ceux-ci donnent naissance à des problèmes environnementaux planétaires qui, en retour, ont des répercussions profondes sur l'environnement et l'économie du Canada. L'assainissement de l'environnement canadien passe par celui de l'environnement mondial, objectif que nous ne pourrons atteindre que par la collaboration avec les autres pays.

Les Canadiens, citoyens de l'un des plus beaux pays du monde, sont spécialement conscients de l'ampleur des ravages que peut causer la pollution. Aucun citoyen, groupe ni gouvernement ne peut, à lui seul, maîtriser ce fléau. Ce n'est qu'en mobilisant toutes les énergies disponibles et en mettant nos ressources en commun que nous pourrons lutter efficacement contre la détérioration de l'environnement.

(Le premier ministre Brian Mulroney )

Dans les 40 prochaines années, l'environnement sera pour les chefs politiques ce qu'a été l'armement au cours des 40 précédentes : un problème difficile qui exigera que les pays s'imposent des restrictions et où les progrès dépendront moins des politiques nationales que de la collaboration des pays dans un climat de confiance.

(*The Economist*, le 15 juillet 1989)

Notre santé et notre prospérité économique dépendent des efforts communs internationaux consacrés à maintenir la qualité de l'environnement. Les pluies acides constituent un bon exemple à cet égard. Environ la moitié des polluants responsables des pluies acides au Canada proviennent des États-Unis. Le 13 mars 1991 était signé à Ottawa l'Accord Canada - États-Unis sur la qualité de l'air. Cette entente, visant une réduction de 50 % des émissions de ces polluants dans les deux pays, objectif que le Canada s'était donné pour ses propres émissions plusieurs années auparavant, venait couronner 10 ans d'efforts du gouvernement canadien, d'organismes écologiques et de citoyens du Canada et des États-Unis.

La collaboration avec notre seul voisin du Sud peut suffire à juguler les pluies acides au Canada, mais d'autres problèmes, comme le réchauffement planétaire et la diminution de la diversité biologique, impliquent pratiquement tous les pays. Les progrès vers la résolution de ces problèmes globaux sont freinés par la difficulté qu'ont les pays en voie de développement de financer les mesures qui s'imposent. Malgré les difficultés, nous devons trouver des solutions aux problèmes environnementaux d'échelle planétaire. L'inaction à cet égard aurait pour les Canadiens de graves conséquences, par exemple :

- un appauvrissement plus marqué de la couche d'ozone menace la santé humaine et peut nuire aux industries agricoles et forestières;
- l'accroissement du réchauffement planétaire aurait probablement des répercussions économiques et environnementales importantes au Canada, dont : l'inondation possible de municipalités et de villes des côtes est et ouest, des sécheresses plus nombreuses et plus fréquentes, des risques accrus d'incendies de forêt, un abaissement du niveau des eaux des Grands Lacs, la dégradation des sols et des effets néfastes sur les populations de poissons;
- la pollution des océans et le déclin des stocks de poissons menace le gagne-pain de milliers de Canadiens et l'économie de régions entières du pays;
- la diminution de la diversité biologique réduit le nombre d'espèces végétales et animales pouvant être utilisées dans l'élaboration de nouveaux produits et technologies;
- la déforestation mondiale est actuellement de l'ordre de 17 millions d'hectares par année, pertes dont l'importance est telle qu'elles affectent le recyclage, à l'échelle de la planète, d'éléments vitaux comme le carbone, l'azote et l'oxygène et contribuent largement au réchauffement planétaire.

La protection de l'environnement mondial a par ailleurs un aspect positif en ceci qu'elle peut offrir aux Canadiens certains avantages. En effet, des possibilités en matière d'exportations et d'échanges commerciaux résulteront de l'accroissement de la demande internationale en biens, technologies et services favorisant la protection et l'assainissement de l'environnement. Les Canadiens peuvent contribuer à l'amélioration de la santé de la planète et se faire une bonne réputation internationale en étant parmi les premiers pays à apporter des solutions aux problèmes environnementaux mondiaux. Du même coup, la réduction de la pollution sur notre territoire par une utilisation plus efficace de nos ressources contribuera à la compétitivité de nos entreprises.

# UN MONDE SANS FRONTIÈRES

## PRÉOCCUPATIONS NATIONALES

Pollution de l'air  
et de l'eau

Gestion des  
ressources  
renouvelables

Gestion des  
déchets dangereux  
et des substances  
toxiques

## PROBLÈMES RÉGIONAUX

Pluies acides  
et pollution  
transfrontalières

Pressions sur  
les écosystèmes  
régionaux

Protection  
des animaux  
migrateurs

Transport  
transfrontalier  
des déchets  
dangereux

## ENJEUX PLANÉTAIRES

Réchauffement  
planétaire

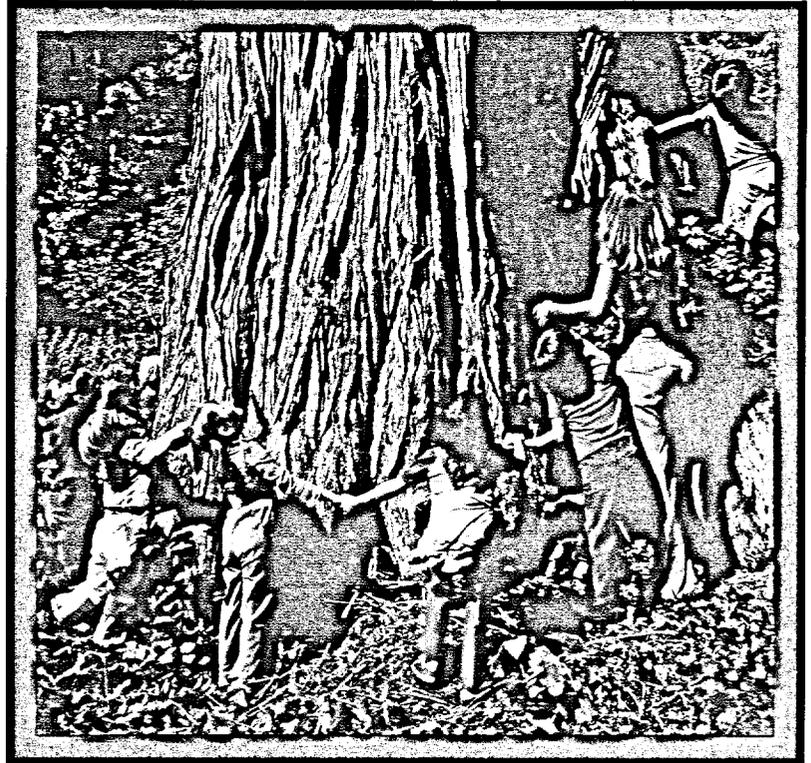
Appauvrissement  
de la couche  
d'ozone

Sauvegarde de la  
santé des océans

Maintien de la  
diversité biologique

Préservation des  
forêts du monde

## L'ENVIRONNEMENT, UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE NOTRE POLITIQUE EXTÉRIEURE



Pour élaborer la politique environnementale internationale du Canada, les organismes et ministères du gouvernement fédéral collaborent avec leurs contreparties provinciales et territoriales. À l'échelon fédéral, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, de pair avec Environnement Canada et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), assume le rôle de chef de file dans l'établissement de la stratégie canadienne sur l'environnement mondial.

Le Canada est le seul pays qui soit membre à la fois du Groupe des Sept démocraties industrialisées, du Commonwealth et de La Francophonie. Également membre fondateur des Nations Unies, il apporte un important soutien aux organismes internationaux relevant de cette organisation. Dans toutes ces instances et partout sur la scène internationale, le Canada s'efforce, avec d'autres pays, de protéger l'environnement mondial en veillant à assurer un développement économique soutenu.

Telle est notre stratégie depuis 1972, année où a eu lieu à Stockholm la première conférence internationale d'importance sur l'environnement. Le Canada, dont l'un des citoyens, M. Maurice Strong, assumait les fonctions de secrétaire général de la conférence, y a joué un rôle important.

Vingt ans plus tard, le Canada sera de nouveau un acteur clé de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui se tiendra au Brésil en 1992. La CNUED, événement le plus important des 10 dernières années dans le domaine de l'environnement, sera aussi présidée par M. Strong et on y discutera de nombreuses idées et propositions mises de l'avant et élaborées par le Canada en collaboration avec nos partenaires internationaux.

Le Plan vert du Canada affirme que la coopération, la compréhension et les progrès en matière d'environnement à l'échelle internationale sont des éléments fondamentaux de notre politique extérieure :

Les Canadiens devront, sur les plans bilatéral et multilatéral, renforcer la coopération internationale et établir de nouveaux partenariats pour que soient abordés efficacement les enjeux écologiques d'intérêt régional et planétaire. [...] En effet, la recherche de solutions durables aux problèmes écologiques de plus en plus grands et complexes commande une coopération internationale plus soutenue que jamais auparavant.

Cet énoncé de principe, qui est au coeur de notre politique extérieure, se concrétise par un ensemble de priorités et d'objectifs fondés sur les besoins et les intérêts des Canadiens.

### **Priorités de notre politique extérieure en matière d'environnement**

---

- renforcer les institutions internationales
- établir des partenariats internationaux
- développer les échanges de biens et de services écologiques
- élaborer un régime mondial de droit de l'environnement

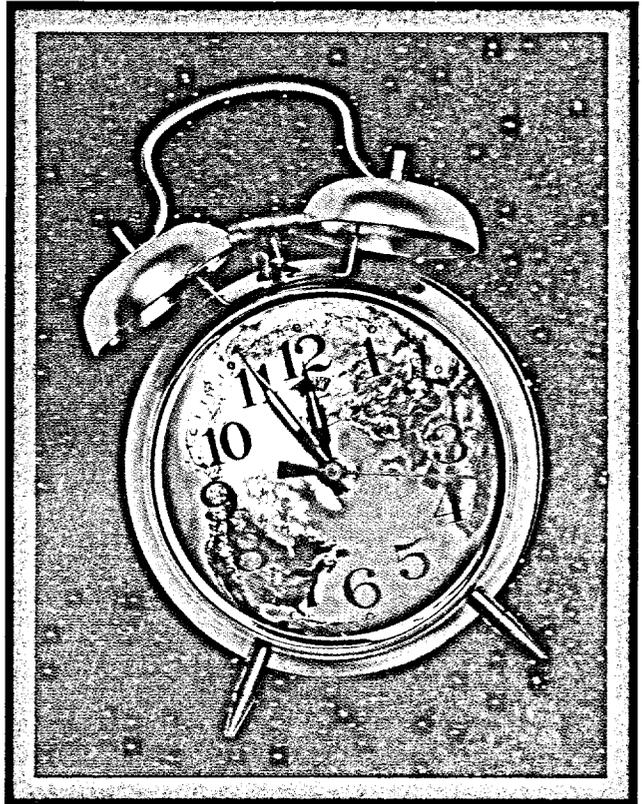
### **Objectifs**

---

- freiner le réchauffement planétaire
- arrêter l'appauvrissement de la couche d'ozone
- préserver les forêts du monde
- préserver la diversité biologique
- sauvegarder la santé des océans
- protéger l'Arctique
- régir le transport et le commerce des déchets dangereux

## PRIORITÉS

Telegraph Colour Library / Masterfile



### **RENFORCER LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES**

---

En 1972, année de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm, il n'existait aucun organisme pour coordonner les efforts internationaux touchant l'environnement planétaire. Aux termes de cette conférence, l'Assemblée générale des Nations Unies mettait sur pied le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Aujourd'hui, avec l'apparition de problèmes tels que l'effet de serre et l'appauvrissement de la couche d'ozone, les institutions de cette nature doivent être renforcées et soutenues par tous les pays.

Le Canada a toujours appuyé avec vigueur les Nations Unies et ses organismes connexes. Notre bonne réputation sur la scène internationale se confirme par notre participation aux efforts internationaux en matière d'environnement. Le Plan vert fait état des fonds accrus que le Canada

versera au cours des six prochaines années à des institutions internationales d'importance, financement nécessaire pour la promotion de solutions multilatérales aux problèmes environnementaux. Parmi ces institutions, on compte :

- le Programme des Nations Unies pour l'environnement, principal organisme des Nations Unies en matière d'environnement dont les objectifs sont de promouvoir la coopération internationale en ce domaine et d'assurer la bonne marche des négociations multilatérales sur les questions prioritaires;
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui veille à faciliter la collaboration en matière de services météorologiques et climatologiques à l'échelle mondiale;
- l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), vouée à la promotion de la coopération internationale en matière de conservation, de protection et de gestion de la nature;
- le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'Organisation maritime internationale (OMI), lesquels contribuent à la préservation des lieux patrimoniaux naturels et culturels mondiaux et à la protection de l'environnement marin.

### **ÉTABLIR DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX**

---

Pour le gouvernement canadien, il est clair que la protection de l'environnement mondial est l'affaire de tous : tous les pays doivent collaborer pour résoudre les problèmes environnementaux planétaires. Notamment, le partenariat entre les pays riches et les pays pauvres doit être renforcé de façon à ce que ces derniers puissent connaître un développement durable, respectueux de l'environnement. Pour amener les pays en voie de développement à participer aux accords internationaux visant à réduire les émissions de bioxyde de carbone, à favoriser une exploitation durable des ressources forestières ou à régir le transport international des déchets dangereux, les pays industrialisés doivent leur apporter un soutien technique et financier.

Le Fonds multilatéral établi dans le cadre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone représente un bon exemple de ce type de partenariat. Le Protocole de Montréal offre un échéancier et un cadre de référence internationaux sur lesquels se sont entendus les pays signataires pour substituer aux chlorofluorocarbures et autres substances chimiques destructrices d'ozone des produits chimiques moins néfastes. Cependant, ces changements sont coûteux, et les pays en voie de développement ne peuvent en payer le prix. Le Fonds multilatéral, fixé à 240 millions de dollars américains pour les trois premières années, les aidera à se procurer les technologies qui leur permettront de contribuer aux efforts internationaux de protection de la couche d'ozone.

# 1972 À 1992

## VINGT ANS DE PARTICIPATION CANADIENNE

COMMISSION  
ÉCONOMIQUE POUR  
L'EUROPE (CÉE)

Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

CONFÉRENCE DE  
TORONTO SUR  
L'ATMOSPHÈRE  
EN ÉVOLUTION

Progrès des discussions internationales sur les changements climatiques

PROTOCOLE  
DE MONTRÉAL

Adoption de mesures visant à limiter l'utilisation de substances destructrices d'ozone

RENFORCEMENT  
DU PROTOCOLE  
DE MONTRÉAL

Mesures de contrôle plus sévères et plus étendues pour les substances destructrices d'ozone

SOMMET DE  
HOUSTON

Le premier ministre Mulroney demande que des mesures soient prises contre les sources terrestres de pollution marine

RÉSOLUTION DE  
DAKAR SUR  
L'ENVIRONNEMENT

L'environnement devient, à l'instigation du Canada, une priorité permanente de La Francophonie

CONFÉRENCE  
DES NATIONS  
UNIES SUR  
L'ENVIRONNEMENT  
ET LE  
DÉVELOPPEMENT

Nouveau cadre de coopération Nord-Sud en matière d'environnement



STOCKHOLM 1972

Le Canada, acteur clé: conférence présidée par M. Maurice Strong, un Canadien: établissement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont M. Strong est le premier secrétaire général

RAPPORT DE  
LA COMMISSION  
MONDIALE SUR  
L'ENVIRONNEMENT  
ET LE  
DÉVELOPPEMENT

Contribution majeure du Canada à la Commission

SOMMET  
ÉCONOMIQUE  
DE TORONTO

Le Canada met l'environnement à l'ordre du jour

DÉCLARATION  
DE LA HAYE

Les signataires s'entendent pour prendre des mesures concernant les changements climatiques

DÉCLARATION  
DE NOORDWIJK

Des objectifs d'émission visant à freiner les changements climatiques ont été examinés

SOMMET DE PARIS

L'environnement au centre des préoccupations

DÉCLARATION  
DE LANGKAWI

Importante déclaration des chefs des pays du Commonwealth sur le besoin urgent de prendre des mesures environnementales planétaires

SOMMET DE  
LONDRES

Les participants s'engagent à réaliser d'importants progrès à la CNUED de 1992

La contribution du Canada à ce fonds, au montant de 15 millions de dollars sur trois ans, comportant un soutien pour l'établissement à Montréal du Secrétariat de l'ONU pour le Fonds, a déjà été approuvée. Le Canada apportera son soutien à d'autres mécanismes de financement similaires mis en oeuvre dans le cadre de futurs accords internationaux sur l'environnement.

D'autres instruments de coopération avec les pays en développement sont actuellement mis en place. Par exemple, la Facilité pour l'environnement global, à laquelle travaille la Banque mondiale en collaboration avec le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), fournira des ressources destinées notamment à la protection de la couche d'ozone et des eaux internationales, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement planétaire. Le Canada appuie ce projet et participe à sa planification depuis le début.

Les bouleversements politiques en Europe centrale et de l'Est ont donné lieu à de nouvelles initiatives en matière d'environnement. On a récemment créé à Budapest un centre de protection environnementale pour l'Europe centrale et de l'Est qui fournira de l'aide et des renseignements dans le but de résoudre les graves problèmes environnementaux de cette région. Le Canada est membre fondateur de ce centre et apporte un soutien financier à ses activités et projets.

---

### Partenariats bilatéraux

---

Notre réalité géographique a fait que notre partenaire de loin le plus important en matière d'environnement est les États-Unis. Nous avons, au Canada, tout comme aux États-Unis, mis sur pied des institutions et des mécanismes destinés à minimiser les effets de nos activités sur notre environnement commun.

Les pluies acides, comme on l'a dit plus haut, font l'objet d'une coopération de cet ordre. Il en est de même pour l'amélioration de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. En effet, afin principalement de protéger et de développer les ressources en eau de la région des Grands Lacs, nos deux pays ont créé en 1912 la Commission mixte internationale (CMI), premier des nombreux organismes bilatéraux Canada—États-Unis à avoir vu le jour. Cette commission a élaboré l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, signé par les deux pays en 1972 et amendé deux fois depuis. Fondé sur le principe de la nécessité de prendre en considération l'ensemble de l'écosystème de cette région pour que la qualité de l'eau puisse y être améliorée, l'Accord engage le Canada et les États-Unis à une série de mesures visant à restaurer et maintenir l'intégrité de l'écosystème des Grands Lacs et de leurs régions riveraines.

La protection des populations d'oiseaux migrateurs fait aussi l'objet d'une coopération environnementale Canada—États-Unis. Depuis le début du siècle, les activités agricoles et l'urbanisation ont eu un impact sur les habitats des oiseaux dans nos deux pays. Les efforts faits

pour protéger ces habitats ont conduit en 1916 à la signature par les États-Unis et le Canada de la Convention pour la protection des oiseaux migrateurs, à laquelle le Mexique est aussi partie depuis peu. On a franchi un pas de plus en 1986 avec la création du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine par lequel des gouvernements et des intérêts privés contribuent ensemble à la gestion et à la protection d'habitats de sauvagine couvrant environ 2,5 millions d'hectares.

Les efforts conjoints de gestion de nos ressources communes et de résolution des problèmes environnementaux ne seront pas sans suite. De fait, les gouvernements canadien et américain élaborent actuellement une entente visant à régler, par des amendements à l'Accord sur la pollution atmosphérique transfrontalière, le problème du smog dans le corridor Windsor-Québec, dont 50 à 60 % provient des États-Unis.

Les États-Unis ne sont pas notre seul partenaire bilatéral. Il y a longtemps que nous coopérons avec divers pays qui partagent nos ressources naturelles, notamment des espèces migratrices, et avec lesquels nous échangeons des connaissances et des technologies de protection de l'environnement. Des accords de coopération en matière d'environnement existent déjà avec l'Union soviétique, le Mexique, l'Allemagne et les Pays-Bas. Enfin, le Plan vert renforce l'engagement du Canada d'entretenir des relations bilatérales touchant l'environnement, tout particulièrement avec les pays en développement et ceux de l'Europe centrale et de l'Est.

Par le biais de son programme d'Aide publique au développement (APD), le Canada appuie diverses initiatives environnementales dans le Tiers Monde. La pauvreté s'accompagne d'une détérioration de l'environnement; c'est pourquoi il est crucial que les pays en développement participent à la recherche de solutions équitables aux problèmes environnementaux planétaires.

Ces dernières années, les questions environnementales ont pris de plus en plus d'importance parmi les priorités du Canada en matière d'aide internationale tandis que notre conception du développement durable se précisait. L'ACDI révisé actuellement sa politique et met en oeuvre une stratégie sur l'environnement et le développement en se fondant sur les cinq dimensions clés du développement durable, soit les dimensions environnementale, bien sûr, mais aussi économique, sociale, politique et culturelle.

Le Canada a contribué de façon substantielle à la protection ou à l'assainissement de l'environnement dans de nombreuses régions d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, des Antilles et du Pacifique; à cet égard, l'ACDI met l'accent sur l'établissement de nouvelles institutions, le développement des ressources humaines et l'appui aux organisations non gouvernementales. Par ailleurs, le Canada fournit une aide financière aux pays en développement afin qu'ils puissent participer aux grandes conférences et négociations sur l'environnement. Enfin, il contribue largement à des programmes visant à accroître la capacité de ces pays d'entreprendre des recherches scientifiques et des activités de surveillance importantes.

## Indicateurs écologiques

---

Le Canada et ses partenaires internationaux travaillent actuellement à l'élaboration d'indicateurs de la qualité de l'environnement et de l'état des ressources naturelles. Ces indicateurs aideront les gouvernements et les entreprises à prendre des décisions éclairées en matière de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles pour les générations futures. À la suite d'une proposition formulée par le premier ministre Mulroney en 1989 au Sommet économique des Sept à Paris, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a élaboré des indicateurs écologiques pour aider les décideurs du monde entier à établir des stratégies de développement durable. Lors d'une réunion tenue au début de 1991, les ministres de l'environnement des pays membres de l'OCDE se sont engagés à poursuivre l'élaboration de ces indicateurs et à continuer de les utiliser de façon systématique.

Au Canada, une série d'indicateurs écologiques pilotes ont été mis au point et une étude examinant la question des comptes nationaux élargis prenant en considération les ressources naturelles est actuellement en cours. Ces projets s'inscrivent dans les efforts que fait le gouvernement fédéral pour mettre au point d'ici 1993 un plan provisoire de comptabilité environnementale.

## **DÉVELOPPER LES ÉCHANGES DE BIENS ET DE SERVICES ÉCOLOGIQUES**

---

En 1987, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) retenait l'attention du monde entier avec le concept de développement durable, c'est-à-dire le «développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs».

Un des aspects importants du développement durable est qu'il commande une utilisation de biens, de services et de technologies qui contribuent au développement économique tout en réduisant les pressions sur l'environnement. Ces produits et ces services sont en demande croissante sur les marchés mondiaux et présentent ainsi pour les Canadiens d'importantes possibilités d'exportations.

Au Canada, l'industrie des produits écologiques fournit déjà quelque 150 000 emplois et ses ventes annuelles sont de l'ordre de 7 à 10 milliards de dollars. De nombreuses entreprises canadiennes mettent au point ou utilisent des produits et des technologies écologiques exportables. Le gouvernement fédéral, par le biais d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada et d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, s'efforce de repérer partout dans le monde les débouchés qui s'offrent aux entreprises canadiennes et d'aider nos fournisseurs à tirer avantage des marchés étrangers.

Le commerce des produits écologiques bénéficie aussi de la série de conférences et de salons commerciaux «Globe». Globe 90, qui a eu lieu à Vancouver en 1990, a été parrainée par le

gouvernement fédéral. Au-delà de 3000 délégués provenant de plus de 70 pays, représentant l'industrie, les gouvernements, des groupes écologiques et des organismes environnementaux internationaux, y ont participé. En raison du succès de Globe 90, le Canada intégrera l'événement - qui aura lieu à tous les deux ans - à son Plan vert. Globe 92 aura lieu à Vancouver du 16 au 20 mars 1992.

La protection de l'environnement offre certes des possibilités commerciales, mais une utilisation induite de restrictions environnementales pourrait perturber les marchés. Le Gouvernement du Canada, en faisant la promotion du développement durable à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières, veille à prévenir ces perturbations néfastes.

### **ÉLABORER UN RÉGIME MONDIAL DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Pour juguler les menaces qui pèsent sur l'environnement mondial, nous devons, avec nos partenaires étrangers, élaborer un régime juste et équitable de droit de l'environnement. De même, comme la diversité des normes environnementales entre pays peut créer des obstacles au commerce international et y introduire des distorsions, il est crucial que tous les pays se donnent une base commune et adoptent les mêmes façons d'aborder les problèmes environnementaux.

Le Canada a joué un rôle important dans la négociation de conventions et de protocoles visant à protéger les océans et la couche d'ozone et à contrôler la pollution de l'air, la circulation internationale de déchets dangereux et le commerce illégal d'espèces en danger de disparition. De nouveaux efforts devront être faits pour renforcer les lois internationales touchant d'autres enjeux environnementaux, dont le changement climatique, la diversité biologique, les forêts, la lutte contre la pollution marine attribuable à des sources terrestres et la pollution de l'Arctique et d'autres régions importantes.

À cet égard, les accords régionaux conclus par le Canada et d'autres pays, négociés dans le cadre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CÉE-ONU), constituent une importante contribution. Par ailleurs, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, renforcée par l'adoption de protocoles de mise en oeuvre particuliers pour l'anhydride sulfureux et les oxydes d'azote, a été un jalon important de la lutte contre la pollution atmosphérique. Les pays de la CÉE-ONU ont en outre négocié une importante convention sur l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières.

L'objectif à long terme du Canada est de parvenir à établir avec tous les autres pays, riches et pauvres, du Sud et du Nord, un nouveau régime environnemental mondial fondé sur le principe que nous devons tous collaborer pour assurer notre avenir commun et reposant sur une législation internationale équitable. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), en 1992, sera cruciale à cet égard.

## Participation à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

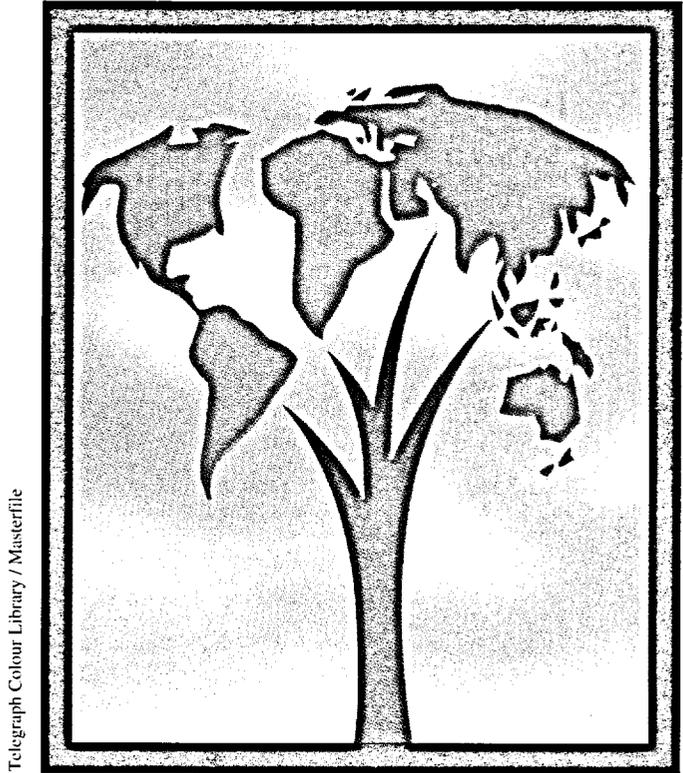
---

En juin 1992, le Brésil sera le théâtre d'une rencontre historique. Cette Conférence soulignera le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'historique Conférence de Stockholm, qui a fait oeuvre de pionnier dans les efforts de développement d'une perspective mondiale sur l'environnement. La CNUED, appelée aussi «Sommet de la Terre», attirera l'attention du monde entier sur la relation incontournable entre l'état de l'économie et celui de l'environnement dans le monde. Ce sommet sera d'une envergure jamais égalée : 160 chefs de gouvernement y sont attendus. Il s'agira probablement de la plus importante conférence sur l'environnement depuis de nombreuses années; on y mettra de l'avant de nouveaux projets d'envergure mondiale concernant les changements climatiques, la diversité biologique, la gestion des forêts et des océans ainsi que d'autres enjeux touchant l'environnement et le développement.

Le Canada est prêt pour 1992 :

- un comité interministériel pour la CNUED, coprésidé par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada et Environnement Canada et regroupant 20 organismes et ministères fédéraux, a été créé pour coordonner les préparatifs du gouvernement fédéral;
- des groupes thématiques, ayant pour mandat de définir la position du Canada sur les sujets qui seront discutés à la conférence, ont été mis sur pied;
- un secrétariat national aide les Canadiens à participer à la conférence, et des consultations sont menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'organismes de divers secteurs : environnement, développement, monde des affaires et du travail, industrie, églises, universités, groupes de femmes et d'autochtones;
- les Nations Unies ont invité des groupes de jeunes à aider à organiser la participation de la jeunesse internationale;
- le Canada contribue à la réalisation d'études ayant pour objectif de définir les sujets qui seront abordés à la conférence, et il aide les délégués de pays en développement à y participer.

## OBJECTIFS



Telegraph Colour Library / Masterfile

Le Canada joue un rôle important dans la protection de l'environnement mondial. Notre objectif général est de trouver, avec les autres pays, les solutions les plus efficaces aux problèmes environnementaux qui menacent la communauté internationale, tout en protégeant nos intérêts économiques nationaux. En particulier, nous devons poursuivre les objectifs clés suivants d'envergure internationale.

### **FREINER LE RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE**

Le réchauffement planétaire, parfois appelé «effet de serre», constitue une menace importante pour les Canadiens et pour l'économie. Certains gaz, dont le bioxyde de carbone, l'oxyde d'azote, le méthane et les chlorofluorocarbures (CFC), forment autour de la Terre une couche isolante qui a pour effet de piéger dans l'atmosphère la chaleur du soleil. En raison de la production anthropique massive de ces gaz (connus sous le nom de «gaz à effet de serre»), on s'attend à des hausses importantes de la température de la Terre au cours des 50 prochaines années.

Bon nombre des activités économiques du Canada pourraient être touchées par le réchauffement planétaire, dont l'agriculture, l'exploitation forestière, la navigation, la pêche et le tourisme, de même que certaines installations matérielles. De plus, comme nos usines et nos industries des transports et de l'énergie produisent directement ou indirectement des quantités considérables de bioxyde de carbone, tout accord international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pourrait avoir des répercussions sur notre économie. Le gouvernement fédéral s'efforce, avec ses partenaires étrangers, de trouver des solutions au réchauffement planétaire qui soient compatibles avec nos intérêts économiques et environnementaux à long terme.

- Le Canada a été l'hôte de la Conférence sur l'atmosphère en évolution qui s'est déroulée à Toronto en 1988. Scientifiques, environnementalistes, représentants de gouvernements et gens d'affaires du monde entier y ont posé les jalons de l'action internationale face au réchauffement planétaire.
- Le Canada travaille avec acharnement à la réalisation du projet de convention-cadre sur les changements climatiques, espérant que les négociations seront terminées à temps pour qu'elle soit signée à la CNUED de 1992.
- Le Canada s'est déjà engagé à garder ses émissions de CO<sub>2</sub> et d'autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000 et à éliminer, d'ici 1997, les CFC réglementés. La stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète, élaborée par le gouvernement fédéral en collaboration avec ses partenaires provinciaux et annoncée dans le Plan vert, constitue un cadre visant la dimension canadienne du problème du réchauffement planétaire.

### **ARRÊTER L'APPAUVRISSMENT DE LA COUCHE D'OZONE**

---

La couche d'ozone stratosphérique agit comme une barrière contre les rayons ultraviolets dont les méfaits sont malheureusement trop bien connus : cancer de la peau et des yeux, réduction des récoltes et destruction du phytoplancton sur lequel repose tout le réseau alimentaire marin. Ne pas limiter le rayonnement ultraviolet à la surface de la Terre aurait de très graves répercussions sur notre santé et notre économie. Il est essentiel de sauvegarder la couche d'ozone pour protéger la santé des Canadiens et l'écosystème dont dépend l'économie canadienne.

- Le Canada a été à l'avant-garde dans les efforts mondiaux de réduction des CFC et des autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a joué un rôle de premier plan dans les négociations qui ont conduit à l'adoption, en 1987, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- À la Conférence de Londres, en juin 1990, le Canada a été le premier pays à ratifier un protocole plus radical visant l'élimination des CFC d'ici l'an 2000

et d'autres importantes substances destructrices de l'ozone d'ici 2005. Depuis, le Canada s'est engagé à respecter un calendrier encore plus serré suivant lequel, notamment, les CFC devraient être éliminés complètement d'ici 1997.

- Le secrétariat du Protocole de Montréal est situé à Montréal.

## **PRÉSERVER LES FORÊTS DU MONDE**

---

L'exploitation forestière est une composante vitale de notre économie. Le Canada compte environ 10 % des forêts du globe et la valeur de ses exportations de produits forestiers n'est égale par aucun pays. Chaque année, les forêts génèrent une activité économique de plus de 44 milliards de dollars et suscitent 1 emploi sur 15 au Canada.

Les forêts contribuent aussi de façon essentielle à la qualité de l'environnement : elles jouent un rôle clé dans le recyclage du carbone, de l'azote et de l'oxygène à l'échelle du globe et freinent le réchauffement planétaire en agissant comme «puits de carbone». Elles influent sur la température et le régime des pluies, règlent la qualité et la quantité des réseaux d'eau douce et génèrent une grande partie de l'activité économique mondiale. Par ailleurs, comme elles abritent d'innombrables espèces animales et végétales, leur destruction est une des pires causes de réduction de la diversité biologique.

Le rythme de destruction des forêts du monde est alarmant. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, environ 17 millions d'hectares de forêt sont détruits chaque année, surtout dans les régions tropicales. Sur une période de 30 ans, cela représente une superficie égale à celle de l'Inde.

- Conscient de la gravité de la déforestation dans le monde, le premier ministre Mulroney s'est joint à d'autres dirigeants lors du Sommet des Sept de 1990 pour proposer la création d'un mécanisme visant à promouvoir le développement durable et la conservation des forêts à l'échelle du globe. Le Canada, en raison de l'importance économique de ses ressources forestières, souhaite la création, sous l'égide des Nations Unies, d'un instrument international en matière de foresterie. Des efforts multilatéraux ont été entrepris pour formuler un énoncé de principes universel de conservation et de développement durable des forêts du monde. Le Canada veillera à ce que cet énoncé de principes assure à la fois la protection des forêts de la planète et celle de nos intérêts nationaux, tout en permettant un accroissement de la compétitivité des entreprises canadiennes dans ce secteur clé.
- Le Canada participe à des initiatives internationales mettant de l'avant l'utilisation de pratiques d'exploitation durable des forêts. Notre organisme d'aide internationale, l'Agence canadienne de développement international, est depuis longtemps l'un des principaux soutiens aux programmes

internationaux en matière de foresterie, tel le Programme d'action forestier tropical qui a plus que doublé l'aide étrangère pour l'exploitation durable des forêts dans les pays en développement.

- Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux s'engagent dans des partenariats avec l'industrie pour que nos ressources forestières soient gérées d'une manière assurant le maintien de leur productivité et de leur capacité de régénération.

## **PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

---

La destruction anthropique des forêts, des terres humides, des rivières et autres écosystèmes entraîne la disparition d'innombrables espèces animales et végétales. Bien qu'il soit difficile de chiffrer ces pertes avec précision, on croit que le taux d'extinction attribuable aux activités humaines est des centaines, voire des milliers de fois supérieur au taux naturel. Les pertes sont particulièrement sérieuses dans les forêts tropicales qui, bien que ne couvrant que 7 % de la surface de la Terre, abritent entre 50 et 80 % des espèces animales et végétales. Le Canada n'est pas à l'abri : on y a répertorié quelque 175 espèces animales et végétales menacées.

La préservation de la diversité biologique, et, donc, des ressources génétiques utilisables, est de toute première importance tant pour notre santé que pour notre économie. La disparition des espèces menace directement les ressources naturelles nécessaires au développement durable. Les industries agricoles, pharmaceutiques et biotechnologiques reposent sur les produits génétiques tirés d'espèces de plantes et d'animaux (dont plusieurs sont encore à découvrir). En Amérique du Nord, environ le quart des produits pharmaceutiques contiennent des ingrédients dérivés de plantes sauvages. Nourrir une population mondiale croissante dépendra de plus en plus de l'accessibilité du plus grand nombre possible de ressources génétiques de sorte que les chercheurs puissent développer des variétés de cultures et d'animaux plus performants.

La collaboration de tous les pays est nécessaire pour préserver la diversité biologique.

- Des négociations internationales en vue d'une convention sur la conservation de la diversité biologique sont actuellement en cours sous les auspices du PNUE. Le Canada appuie ce projet et travaillera à sa réalisation sur la scène internationale.
- Le Canada a signé, avec 96 autres pays, la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) qui régit actuellement le commerce de quelque 48 000 espèces de plantes et d'animaux et produits qui en sont tirés. La CITES protège les espèces menacées contre leur surexploitation commerciale au moyen d'un système de permis d'importation et d'exportation.

- La protection des habitats est la meilleure voie pour maintenir la biodiversité. Le Canada a signé un certain nombre d'accords internationaux appliquant ce principe, dont: la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial) grâce à laquelle des lieux naturels et historiques de très grande valeur sont protégés de façon permanente; le Réseau de réserves de la biosphère des Nations Unies dont l'objet est de préserver des régions représentatives des principaux écosystèmes de la Terre; la Convention relative à la conservation des zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar); l'Accord international sur les bois tropicaux qui fournit un cadre de réglementation pour le commerce des bois tropicaux; le Programme d'action forestier tropical dont le mandat est de promouvoir l'utilisation de pratiques favorisant le développement durable des forêts dans les pays tropicaux; et l'Organisation internationale des bois tropicaux qui s'applique à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des forêts tropicales et de leur patrimoine génétique.
- Afin d'assumer sa responsabilité à l'égard du reste du monde et de ses futurs citoyens, le Canada, par sa Politique nationale concernant la faune, adoptée en 1990 par le Conseil canadien des ministres responsables de la faune, s'engage à améliorer la santé et accroître la diversité de ses ressources fauniques.

## **SAUVEGARDER LA SANTÉ DES OCÉANS**

Les océans couvrent plus de 70 % de la surface du globe. Ils jouent un rôle déterminant dans la régulation du climat et sont essentiels au maintien des conditions permettant la vie sur terre et à la perpétuation de la vie elle-même. La préservation de la santé des océans est particulièrement importante pour le Canada. En effet, son littoral est le plus long du monde. La mer y suscite plus de 140 000 emplois et y génère chaque année une activité économique de 8 milliards de dollars.

D'après la Commission Brundtland, la santé des océans est menacée : «Fosses septiques gigantesques et closes, ils reçoivent les déchets des



villes, des exploitations agricoles et des industries par les eaux des égouts, les immersions provenant des péniches et des navires et même des substances transportées par l'atmosphère». Les ressources vivantes de la mer sont menacées non seulement par la pollution mais aussi par la surexploitation. Cette dernière menace pèse en particulier sur les importants stocks de poissons des plates-formes continentales, qui fournissent 95 % des prises mondiales. L'industrie canadienne des pêches et les milliers de personnes qu'elle fait vivre se trouvent ainsi exposés à de graves difficultés.

Comme les océans sont un patrimoine collectif, aucun pays ne peut résoudre seul ces problèmes. La collaboration de tous est donc essentielle au rétablissement de la santé des océans.

- Le Canada appuie énergiquement les efforts multilatéraux visant à contenir la surpêche. Depuis 1989, le gouvernement fédéral s'est donné beaucoup de peine pour rendre les membres de la Communauté européenne conscients des désastreuses conséquences à long terme de la surpêche dans la zone réglementée par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Avec d'autres pays membres de l'OPANO, le Canada a commencé à contrôler la surpêche dans cette zone.
- Le Canada a été l'un des principaux promoteurs de la résolution des Nations Unies visant à réduire l'utilisation des filets dérivants, très dommageables, et continue d'appuyer la mise en oeuvre d'un moratoire sur toute pêche aux filets dérivants à grande échelle dans les océans. Parmi les autres ententes multilatérales que le Canada a signées pour contribuer à la préservation des stocks de pêche des océans, on compte : la Convention internationale concernant les pêches hauturières de l'océan Pacifique Nord, la Convention relative à la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord, la Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.
- À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, le Canada entend poursuivre quatre objectifs visant à assurer la protection et la durabilité des habitats des stocks de pêche :
  - élaboration d'une stratégie internationale pour la durabilité des pêches;
  - établissement d'un cadre international pour le contrôle des sources terrestres de pollution marine;
  - renforcement des dispositions de la Convention de Londres sur l'immersion des déchets en mer;
  - création d'un système mondial de surveillance des océans.
- Les océans sont en partie pollués par l'immersion de déchets. La Convention de Londres sur l'immersion des déchets, établie au milieu des années 70, vise à protéger l'environnement marin contre cette source de pollution. Le Canada

appuie depuis longtemps cette entente internationale et a récemment souscrit à une résolution visant à interdire toute immersion en mer de déchets industriels d'ici 1995.

- L'immersion de déchets en mer ne constitue qu'une partie du problème. À plus de 80 %, la pollution des océans est attribuable à des sources terrestres. Le Canada est à la tête des efforts faits pour lutter contre ce type de pollution. Au Sommet économique de Houston de 1990, les participants ont souscrit au projet d'élaboration d'une stratégie-cadre internationale sur la question, présenté par le Canada. En mai 1991, à Halifax, des experts du monde entier se réunissaient pour jeter les bases d'un cadre d'action visant la réduction de la pollution attribuable à des sources terrestres.
- Le gouvernement fédéral met actuellement en application un plan d'action quinquennal sur l'immersion de déchets en mer afin de protéger les eaux côtières canadiennes et d'inciter la communauté internationale à en faire autant. Ce plan renforce les règlements touchant l'interdiction de rejeter des déchets industriels en mer et comprend un programme national de recherche et d'information visant la réduction des rejets de débris de plastique, et autres, dans l'environnement marin.

## **PROTÉGER L'ARCTIQUE**

---

Le Grand Nord canadien couvre 40 % de la superficie du pays, comprend les deux tiers de son littoral maritime et renferme plus de 30 % de ses ressources en eau douce. Bien que très éloignées des sources de pollution industrielle, les régions circumpolaires sont exposées aux polluants émanant de l'ensemble des régions plus densément peuplées de la Terre. Les courants atmosphériques et marins charrient certains toxiques comme les BPC, les dioxines et les résidus de pesticides vers le Nord, où ils s'accumulent dans le réseau alimentaire. Les modes traditionnels de subsistance des habitants du Nord de même que les écosystèmes arctiques s'en trouvent gravement menacés.

L'Arctique canadien fait partie de la vaste zone circumpolaire que partagent avec nous les États-Unis, l'URSS, la Finlande, la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Islande. Afin de préserver l'intégrité du milieu arctique, le Canada s'engage dans des partenariats avec ses voisins nordiques.

- Au cours des deux dernières années, le Canada et les autres pays circumpolaires ont travaillé à l'établissement d'une stratégie internationale de protection de l'environnement arctique. Cette stratégie a été endossée par les ministres représentant les huit pays circumpolaires lors d'une importante conférence sur l'environnement arctique qui a eu lieu à l'été 1991, en Finlande. Dans une déclaration conjointe, les ministres se sont engagés à mettre en oeuvre un plan d'action sur la pollution dans l'Arctique. Le Canada

a proposé la création d'un conseil de l'Arctique, dont le mandat serait de coordonner les efforts des huit pays circumpolaires, et a offert d'être le siège du secrétariat de cet organisme.

- Afin de protéger efficacement l'Arctique canadien, le gouvernement fédéral a mis de l'avant, dans le cadre du Plan vert, une Stratégie nationale de l'environnement arctique. Cette stratégie quinquennale repose sur un partenariat où sont parties les gouvernements des territoires septentrionaux, des organismes non gouvernementaux, des autochtones et le public. L'élimination des contaminants dans le Nord, la gestion des déchets, l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des écosystèmes arctiques sont parmi ses principaux éléments. De plus, pour protéger l'environnement marin arctique, le ministère fédéral des Pêches et des Océans a élaboré la Stratégie de conservation du milieu marin arctique.

## **RÉGIR LE TRANSPORT ET LE COMMERCE DES DÉCHETS DANGEREUX**

---

Chaque année, la planète produit de 300 à 400 millions de tonnes de déchets dangereux. Il est clair que, mal gérés, ces déchets représentent une menace pour l'environnement, mais une proportion importante peut en être transportée de façon sécuritaire d'un pays à l'autre, puis recyclée à des fins d'utilisation industrielle. Il y a là un potentiel économique important pour les industries canadiennes. Pour en tirer profit sans que l'environnement soit menacé, on doit élaborer des lois internationales régissant le transport et le commerce des déchets dangereux.

- Le Canada a signé, en mars 1989, la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle). Cette convention comprend des dispositions visant à ce que le commerce des déchets dangereux n'ait pas de conséquences néfastes sur l'environnement ou la santé humaine. Elle stipule aussi que les pays qui n'y sont pas parties ne peuvent ni importer ni exporter des déchets dangereux.
- La Convention de Bâle complète une loi fédérale canadienne qui exige que toutes les importations de déchets soient approuvées par une autorité canadienne compétente et que ces derniers soient manipulés conformément à un ensemble de normes strictes.
- Les déchets dangereux présentent des avenues économiques pour les pays qui peuvent les recycler de façon rentable tout en respectant l'environnement. Le Canada ratifiera la Convention de Bâle dès que seront élaborés des règlements qui, en assurant la protection de l'environnement et de la santé humaine, permettront à des entreprises canadiennes responsables de profiter des occasions offertes par le recyclage.

## DÉFIS À RELEVER ET OCCASIONS À SAISIR



Telegraph Colour Library / Masterfile

L'importance grandissante des problèmes environnementaux planétaires présente à la communauté internationale un défi de taille. Pour résoudre des problèmes comme le réchauffement planétaire, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la réduction de la diversité biologique, tous les pays doivent collaborer, et rapidement. Nous ne disposons que de peu de temps pour établir les lois et renforcer les institutions nécessaires à l'assainissement de l'environnement mondial.

Les enjeux sont élevés. Il est difficile d'évaluer les conséquences néfastes qu'aurait sur l'économie canadienne notre incapacité à résoudre ces problèmes, mais il est certain que tous les Canadiens en souffriraient. Le coût de l'action immédiate peut paraître élevé, mais, avec toutes ses répercussions sur la santé humaine et l'environnement, nous paierions beaucoup plus cher notre inaction.

Le Canada oeuvre sur deux fronts : à l'intérieur de ses frontières, il lutte contre la pollution en instaurant des partenariats entre gouvernements, entreprises, groupes d'intérêt et consommateurs et en prenant certaines initiatives visant à favoriser un développement économique durable,

initiatives dont le Plan vert est un bon exemple; sur la scène mondiale, il contribue à renforcer les lois et institutions internationales nécessaires pour résoudre efficacement les problèmes qu'il partage avec d'autres pays. Par sa collaboration avec ses partenaires étrangers des Nations Unies, du Groupe des Sept, du Commonwealth et de La Francophonie, le Canada joue un rôle important dans l'établissement du régime mondial de protection de l'environnement dont nous avons besoin.

Il y a de bonnes raisons d'être optimiste. Ces dernières années, la compréhension des problèmes environnementaux auxquels sont confrontés tous les habitants de la Terre s'est accrue partout dans le monde. Nous avons appris que la protection de l'environnement doit aller de pair avec l'amélioration des conditions économiques et que la santé de l'économie et celle de l'environnement se renforcent mutuellement. De nouvelles technologies utiles au développement économique mondial et moins nocives pour l'environnement sont régulièrement mises au point. De plus, certaines initiatives diplomatiques, comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui aura lieu en 1992, attirent, à l'échelle mondiale, l'attention sur les instruments de coopération internationale qui nous permettront de parvenir à un type de développement qui soit durable.

De par son importante participation aux négociations conduisant à des accords internationaux sur l'environnement, la contribution de ses scientifiques à la compréhension des questions écologiques et les exportations variées de biens et de services écologiques de ses entreprises, dont la demande est à la hausse sur les marchés internationaux, le Canada assume un rôle de premier plan. Notre réputation en matière de coopération internationale, nos ressources scientifiques et technologiques et les efforts que nous faisons chez nous pour promouvoir la protection de l'environnement témoignent de l'importance de notre contribution.

La protection de l'environnement mondial est un énorme défi. Elle peut en même temps être l'agent d'une collaboration internationale inégalée. Le Canada s'est engagé à relever ce défi en coopérant étroitement avec ses partenaires étrangers. Seule l'harmonisation des efforts nous permettra de protéger durablement l'environnement et d'assurer notre prospérité comme celle des générations à venir.

Selon la définition qu'en donne le Programme de choix environnemental d'Environnement Canada, le papier utilisé pour cette publication contient 10% de fibres recyclées provenant de rebuts de consommation et 10% de fibres de déchets de papier après commercialisation.

DOCS  
CA1 EA 92C18 FRE  
Le Canada et l'environnement  
mondial  
43261621

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20033202 4